

BULLETIN D'ADHESION

2021

ANDP, 5, rue Las Cases, 75007 PARIS – www.andp.fr contactCA@andp-asso.fr

Nom.....Prénom.....
.....

Adresse.....

Code postal.....Ville.....

Tél.....Courriel.....

Merci d'indiquer très lisiblement votre adresse mail pour recevoir les communications de l'association

Nom et adresse d'exercice : Fonction

Montant de la cotisation annuelle 2021 :

Adhésion individuelle simple :	20,00 € []
Adhésion individuelle renforcée (de soutien) :	40,00 € []
Adhésion de service : (de soutien)	100,00 € []

Règlement par chèque à l'ordre de **A N D P** à adresser à l'**ANDP 5, rue Las Cases 75007 PARIS**
Ou par virement sur le compte de l'association : **Crédit Coopératif Nantes 42559-10000-08002661664-69**
/ IBAN : **FR76 4255 9100 0008 0026 6166 469** / BIC : **CCOPFRPPXXX**

* En cas de virement, merci de nous adresser votre bulletin d'adhésion par mail et nous informer de la date d'opération

Les adhésions individuelles (simple ou de soutien, leur seule différence est le montant) permettent une représentativité des professionnels et un accès aux espaces réservés du site andp.fr. Les adhésions des services offrent un soutien moral et financier essentiel. Conformément aux statuts de l'association seule l'adhésion individuelle donne droit de vote lors de l'Assemblée générale annuelle et permet de siéger dans les instances de l'ANDP.

L'ANDP est l'association des professionnels et délégués Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs, créée en 1963. Elle contribue à faire réseau et construire la profession. A ce titre, elle publie beaucoup et intervient régulièrement dans les colloques, auprès des professionnels et des pouvoirs publics. Son budget est limité, consacré très majoritairement aux déplacements des bénévoles et intervenants pour leurs travaux.

L'association manquera toujours de rédacteurs, de bénévoles, de moyens, de représentativité : Adhérez ! Communiquez ! Contribuez à construire la profession, ses références et un meilleur exercice au bénéfice des personnes protégées.

Nous avons toujours besoin de vous

Association Loi 1901, l'ANDP fédère les professionnels, initialement au sein des associations tutélaires, de tout mode d'exercice depuis la réforme : **statuts pluriels, profession unique.**

Actrice depuis plus de 50 ans d'une véritable construction de l'exercice professionnel des mesures de protection juridiques.

L'ANDP-MJPM se donne pour objectifs statutaires :

- D'animer un réseau national des professionnels de la protection juridique et d'accompagnement judiciaire des personnes majeures
- De promouvoir, construire et valoriser la profession de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs, quel que soit le mode d'exercice à travers un statut, et des références communes (qualification, activité, métier, déontologie, éthique)
- D'être un outil de réflexion et d'analyse des pratiques, d'échange et de transmission
- De représenter les professionnels, quelque soit le mode d'exercice, auprès des diverses instances régionales et nationales

L'ANDP est une association modeste dans ses moyens, animée uniquement par des bénévoles au sein d'un Conseil d'Administration national.

L'association est reconnue par sa grande production d'écrits, mêlant savoirs théoriques et savoirs de terrain, disponibles sur le site www.andp-asso.fr, notamment :

- L'élaboration d'un référentiel métier MJPM et d'une charte professionnelle pour l'éthique et la déontologie
- La co-écriture d'un texte sur la notion d'accompagnement dans le champ tutélaire avec la FNMJI
- De nombreuses autres publications, brèves juridiques et articles de fond
- Diverses interventions dans des formations et colloques, des travaux au national et à l'international (International Guardianship, mouvement en faveur des droits des personnes handicapées et de la convention de l'ONU...)

L'année 2021 marque la poursuite des travaux engagés au national en vue de la refonte du dispositif d'ensemble de protection juridique des majeurs sous l'égide du Ministère de la cohésion sociale.

Plus que jamais votre expérience, votre avis comptent.

L'ANDP diffuse régulièrement des brèves et des articles portant sur la profession et l'actualité du métier. Elle continue de porter la voix des praticiens à travers ses écrits et ses interventions et souhaite mettre leurs vécus professionnels et leurs réflexions en partage à travers la création d'un forum, bientôt accessible sur son site web : <http://www.andp-asso.fr/>,